



répartition de l'héritage

Par **manuguerra**, le **12/11/2012** à **21:11**

Mes parents, oncles et tante doivent toucher l'héritage familiale suite à la vente d'un terrain avec maison à un célèbre promoteur. Ce dernier a déjà réussi à faire baisser le prix deux fois prétextant la crise économique. Ma grand mère en maison de retraite depuis plus de Cinq ans, touchera elle aussi sa part, donc la moitié + 1/10ÈME. Une plus value sera aussi retenue sur chaque part. Le notaire qui suit le dossier a calculer sa part sur l'ancien prix de vente alors que la part des enfants a été calculée sur le dernier prix négocié par le promoteur. Est-ce normal? Pourquoi le partage ne se fait-il pas équitablement. Le premier prix du bien était d'1 million d'euros, puis négocié à 860 000, puis a nouveau baissé à 785 000. Héritage de ma grand-mère calculé sur 860 000, et héritage des enfants calculé sur 785 000.